

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

VILLE d'ESBLY  
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNECANTON DE SERRIS  
Arrondissement de Torcy  
77450EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 11/03-2026

-oOo-

**SÉANCE DU DIMANCHE 22 MARS 2026**

DATE DE CONVOCATION : 16 MARS 2026

DATE D'AFFICHAGE : 16 MARS 2026

-oOo-

**OBJET : ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE**

Rapporteur : Monsieur le Maire

L'an deux mille vingt-six, le dimanche 22 mars à 10h30, le Conseil municipal d'Esbly, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Esbly, salle du Conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Ghislain DELVAUX**, élu Maire d'Esbly.

**NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29****NOMBRE DE PRÉSENTS : 26****NOMBRE DE VOTANTS : 29**

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. Ghislain DELVAUX, Mme Valérie LEPOIVRE BACQUET, M. David CHARPENTIER, Mme Patricia L'HUILLIER, M. Charles CAÏUS, Mme Sophie LABAS, M. Nicolas QUELET, Mme Pandora CHARANSOL, M. Francesco PITARI, Mme Corine CESARIN, M. Patrick MÉLÉO, Mme Clotilde TEMPLIER, M. Fabien REYNARD, M. Julien TRINQUET, M. Brice COUSIN, Mme Marie Gladine BETON, M. Jean-Pierre HAMEL, Mme Odile LOISEAU GUYOT, M. Sébastien GUILLARD, M. Nicolas CAHAREL, Mme Anne-Laure TAURIN, M. Emmanuel LATAPY, M. Antoine BOHAN, Mme Céline MORELLE, M. Xavier REVERT, Mme Yasmina GODICHE.

**ONT DONNÉ POUVOIR :**

- Mme HENRY Christelle à M. David CHARPENTIER,
- Mme DURAN Aurélie à Mme TAURIN Anne-Laure,
- Mme BRESCHIGLIARO Samia à M. LATAPY Emmanuel,

**ABSENTS** : Néant.*Formant la majorité des membres en exercice.*

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : **Monsieur David CHARPENTIER** a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Le Conseil municipal a désigné à l'unanimité deux assesseurs : **Madame CHARANSOL Pandora et Madame TAURIN Anne-Laure.**

-oOo-

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L.2122-4 et L.2122-7-2 ;

VU la Loi n°2007-128 du 31 janvier 2007 tendant à promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives ;

VU la délibération n°10/03-2026 du Conseil municipal du 22 mars 2026 fixant le nombre d'adjoints au Maire à **8 (huit)** ;

**CONSIDÉRANT** qu'aux termes de l'article L. 2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus **au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel**, parmi les membres du Conseil municipal ;

**CONSIDÉRANT** que les listes doivent être composées **alternativement** d'un candidat de chaque sexe (article L.2122-7-2 du CGCT) et que le vote a lieu au **scrutin secret** (article L.2122-4 du CGCT) ;

**CONSIDÉRANT** que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Sont proclamés élus l'ensemble des candidats de la liste ayant remporté l'élection.

**CONSIDÉRANT** qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L.2122-7 ;

Quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder. Le Conseil municipal peut décider qu'ils occuperont, dans l'ordre du tableau, le même rang que les élus qui occupaient précédemment les postes devenus vacants.

Eu égard à ce qu'il précède, il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'élection des adjoints au Maire par vote à bulletins secrets, au scrutin de liste, sans panachage ni vote préférentiel.

Après un appel de candidatures, la liste des candidats aux fonctions d'adjoint au Maire est la suivante :

- **Liste conduite par M. Ghislain DELVAUX « Continuons Ensemble pour Esbly » :**
  - Mme L'HUILLIER Patricia, M. CHARPENTIER David, Mme LEPOIVRE BACQUET Valérie, M. CAÏUS Charles, Mme TEMPLIER Coltilde, M. QUELET Nicolas, Mme LABAS Sophie et M. REYNARD Fabien.

Le Conseil municipal procède alors à l'élection des adjoints à bulletins secrets.

**Après dépouillement, les résultats sont les suivants :**

g) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : .....	0
h) Nombre de votants (enveloppes déposées) : .....	29
i) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L. 66 du Code électoral) : .....	0
j) Nombre de suffrages blancs (article L.65 du Code électoral) : .....	4
k) Nombre de suffrage exprimés (b – c–d) : .....	25
l) <b>Majorité absolue</b> : .....	13

.....

A obtenu :

- Liste de M. Ghislain DELVAUX : 25 voix (vingt-cinq).

**Proclamation des résultats :**

La liste conduite par Monsieur Ghislain DELVAUX ayant obtenu la majorité absolue, au 1<sup>er</sup> tour de scrutin, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au Maire, dans l'ordre suivant en fonction de l'ordre de présentation sur la liste :

Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Fonction	Suffrages obtenus par le candidat ou la liste (en chiffres)
Mme	L'HUILLIER Patricia	1 <sup>ère</sup> Maire-adjointe	25
M.	CHARPENTIER David	2 <sup>ème</sup> Maire-adjoint	25
Mme	LEPOIVRE BACQUET Valérie	3 <sup>ème</sup> Maire-adjointe	25
M.	CAIUS Charles	4 <sup>ème</sup> Maire-adjoint	25
Mme	TEMPLIER Clotilde	5 <sup>ème</sup> Maire-adjointe	25
M.	QUELET Nicolas	6 <sup>ème</sup> Maire-adjoint	25
Mme	LABAS Sophie	7 <sup>ème</sup> Maire-adjointe	25
M.	REYNARD Fabien	8 <sup>ème</sup> Maire-adjoint	25

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer leurs fonctions et ont été immédiatement installés.

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le secrétaire de séance,



David CHARPENTIER.



Le Maire,



Ghislain DELVAUX.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois, à compter :

de sa réception en Sous-Préfecture le : **23 MARS 2026**

de sa publication ou affichage le : **23 MARS 2026**

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le



ID : 077-217701713-20260322-11\_03\_2026\_DEL-DE